



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 9
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 25.030/D

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 24/06/2025

LE MARDI VINGT-QUATRE JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Madame Nathalie DOHUU,
Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS, Monsieur Eric BASSET,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Madame Elisabeth FALOU,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Jean FIORESE,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Agnès BONAFIOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU le Budget primitif 2024 du Parking du Hameau Lachambaudie adopté par le Conseil Municipal,

VU le Compte de Gestion pour l'exercice 2024 présenté par le Comptable Public,

VU le Compte Administratif 2024 adopté par le Conseil Municipal ce jour,

VU la délibération 25.009/D concernant la reprise anticipée et l'affectation du résultat 2024 au budget 2025

CONSIDERANT que le résultat définitif cumulé de fonctionnement s'élève à 92 044.40 € et doit faire l'objet d'une affectation définitive,

Son Conseil d'Exploitation du Parking du Hameau Lachambaudie entendu,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter définitivement le résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement affecté en fonctionnement 77 959€ sur le chapitre 002
- Capitalisation de 14 085.40€ en investissement sur le chapitre 1068

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

SEANCE DU 24/06/2025

OBJET : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 - PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/06/2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 25.030/D

Objet de l'acte : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT 2024 - PARKING DU HAMEAU
LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250624-BRU_DE_24850_1-DE

Date de l'acte : 24/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24850_1

Date de réception en Préfecture : 26 juin 2025